

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-140 du 29 juillet 2010 portant nomination au groupe de travail Réseau national d'hémovigilance à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030701S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1221-13, L. 5311-1, R. 1221-22 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 9 avril 2010 portant nomination à la Commission nationale d'hémovigilance ;  
Vu la décision DG n° 2009-124 du 17 juillet 2009 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail Réseau national d'hémovigilance,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommées membres du groupe Réseau national d'hémovigilance les personnalités dont les noms suivent :

Mme BAZIN (Agnès).  
M. CALDANI (Cyril).  
M. DAURAT (Gérald).  
Mme HAUSER (Lisette).  
Mme LECONTE DES FLORIS (Marie-Françoise).  
M. MONTCHARMONT (Pierre).  
Mme PILLONEL (Josiane).  
M. PY (Jean-Yves).  
M. RENAUDIER (Philippe).  
M. RICHOMME (Xavier).  
Mme SAILLIOL (Anne).  
Mme TROPHILME (Catherine).

#### Article 2

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date du renouvellement de la Commission nationale d'hémovigilance.

#### Article 3

Sont nommés respectivement président et vice-président du groupe de travail :

M. DAURAT (Gérald).  
M. PY (Jean-Yves).

#### Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 29 juillet 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT